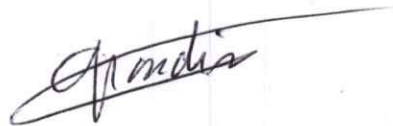


ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT
COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS
L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) M. GRONDIN Franck déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Mme GRONDIN née DOUAUD Maïté, avec laquelle je me suis mariée) sans contrat de mariage¹ sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à La Chevrolière, le 07 août 2026

Franck GRONDIN



¹ La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.